

00000329

**COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES**

\*\*\*\*\*

**Séance du 17 décembre 2020**

Le dix-sept décembre deux-mille-vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

**Présents** : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. HOUDOT Gilles - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO épouse ARMELIN Martine - Mme VINCENT Margaux

**Absent** : - M. BAUDUIN Gilles

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

***ORDRE DU JOUR***

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

**BUDGETS**

- Décisions modificatives
- Comptabilisation des travaux en régie exercice 2020
- Demande de subvention DETR 2021

**CONTRAT DE PROTECTION JURIDIQUE**

- Convention de mission

**PERSONNEL COMMUNAL**

- Accord cadre Titres restaurant

**RESEAU AEP**

- Autorisation d'une installation d'un traitement de désinfection de l'eau potable par les rayonnements ultra-violet

**MARCHES**

- Convention marché de producteurs

**QUESTIONS DIVERSES**

La séance est ouverte à 20h20

✳ 1. DELIBERATION N 80 : Décision Modificative n°2/2020 Budget Communal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la décision modificative N°2-2020 du budget communal qui s'établit ainsi :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 615231 : Voirie	33 000.10 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>33 000.10 €</b>			
D 023 : Virement section investissement		33 000.00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>33 000.00 €</b>		
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		0.10 €		
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>0.10 €</b>		
<b>Total</b>	<b>33 000.10 €</b>	<b>33 000.10 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2158 : Autres matériels & outillage		2 000.00 €		
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>2 000.00 €</b>		
D 2135-394 : ECLAIRAGE BUREAUX SALLES MAI	12 000.00 €			
D 2152-362 : ROUTE FORESTIERE CROIX LAVIRA		600.00 €		
D 21534-360 : ECLAIRAGE PUBLIC		3 700.00 €		
D 2158-415 : SALEUSE		6 000.00 €		
D 2181-391 : TRONCONNEUSE ELAGEUSE		18 500.00 €		
D 2183-358 : PC MAIRE+PROTECTION SYSTEME		12 000.00 €		
D 2188-414 : BARRIERES BOIS ET SCIE		2 200.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>43 000.00 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonct				33 000.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>				<b>33 000.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>45 000.00 €</b>		<b>33 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>33 000.00 €</b>		<b>33 000.00 €</b>

**Avis favorable à l'unanimité**

✳ 2. DELIBERATION N 81 : Décision Modificative n°2/2020 Budget AEP

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la décision modificative N°2-2020 du budget AEP qui s'établit ainsi :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2158 : Autres		4 500.00 €		
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>4 500.00 €</b>		
D 2158-13 : AEP DIVERS	4 500.00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>4 500.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>4 500.00 €</b>	<b>4 500.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**Avis favorable à l'unanimité**

✳ 3. DELIBERATION N 82 : Décision Modificative n°2/2020 Budget VVF

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la décision modificative N°2-2020 du budget VVF qui s'établit ainsi :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 1641 : Emprunts en euros		1.00 €		
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>1.00 €</b>		
D 2135 : Instal. généré. agenc. aména. cons	1.00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>1.00 €</b>	<b>1.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**Avis favorable à l'unanimité**

#### ✪ 4. DELIBERATION N 83 : Décision Modificative n°3/2020 Budget VVF

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la décision modificative N°3-2020 du budget VVF qui s'établit ainsi :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 60632 : F. de petit équipement	960.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>960.00 €</b>			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		960.00 €		
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>960.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>960.00 €</b>	<b>960.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**Avis favorable à l'unanimité**

#### ✪ 5. DELIBERATION N 84 : Comptabilisation des travaux en régie exercice 2020 / budget communal

Les services Municipaux effectuent en régie un certain nombre de travaux d'investissement en utilisant les ressources dont ils disposent (personnel, fournitures et matériel), ressources qui sont imputées budgétairement en section de fonctionnement.

Les règles de la comptabilité publique permettent de valoriser en section d'investissement à la fin de l'exercice les travaux ainsi effectués en procédant à des écritures budgétaires d'ordre. Ces dépenses ouvrent droit au bénéfice du fonds de Compensation pour la TVA.

### VALORISATION DES TRAVAUX EN REGIE 2020

OPERATION	NUMERO	MONTANT
REFECTION SALLE HORS SAC	389	295.00
GUICHET COVID ACCUEIL	394	157.00
REFECTION CABANE PIED DES COTES	399	374.00
TABLE POUR URNE BUREAU DE VOTE	380	313.00
ACCESSIBILITE RAMPES ACCES	380	783.00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1922.00</b>

**Avis favorable à l'unanimité**

★ **6. DELIBERATION N 85 : Comptabilisation des travaux en régie exercice 2020 / budget AEP**

Les services Municipaux effectuent en régie un certain nombre de travaux d'investissement en utilisant les ressources dont ils disposent (personnel, fournitures et matériel), ressources qui sont imputées budgétairement en section de fonctionnement.

Les règles de la comptabilité publique permettent de valoriser en section d'investissement à la fin de l'exercice les travaux ainsi effectués en procédant à des écritures budgétaires d'ordre. Ces dépenses ouvrent droit au bénéfice du fonds de Compensation pour la TVA.

**VALORISATION DES TRAVAUX EN REGIE 2020**

OPERATION	NUMERO	MONTANT
AEP DIVERS : GLISSEMENT TERRAIN SUITE	13	1182.00
TERRASSEMENT RESEAU DRAINAGE		
REPRISE RESEAU EAU POTABLE	25	587.00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1769.00</b>

**Avis favorable à l'unanimité**

★ **7. DELIBERATION N 86 : Autorisation au maire de signer une convention de mission avec la SELARL d'Avocats CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES pour une mission assistance juridique à la commune**

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers Municipaux du projet de convention d'assistance avec le cabinet d'avocats CONEIL AFFAIRES PUBLIQUES domicilié 5, rue Félix Poulat - 38000 Grenoble. Il explique que l'objectif de cette convention est de confier une mission d'assistance dans le cadre de recours contentieux devant le Tribunal Administratif, après expertise judiciaire, concernant des désordres affectant les bordures endommagées posées dans le cadre du marché dont était titulaire la société SRM, sous la maîtrise d'œuvre de la société MG Concept Ingénierie.

Monsieur le Maire ajoute que le coût de cette mission est fixé comme suit :

Tranche 1 (ferme) : Recours contentieux :	3000 € HT
Tranche 2 (optionnelle) : Référé-provision :	750 € HT
Tranche optionnelle : Prestations complémentaires :	150 € HT / Heure
Frais Et Débours – Déplacement :	13 € /Plaidoirie
	100 € / Déplacement
	0.595 € / indemnités km

**Avis favorable à l'unanimité**

★ **8. DELIBERATION N 87 : Installation de solution de désinfection de l'eau potable par les rayonnements Ultra-Violet (UV) – demande d'autorisation**

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place d'une désinfection de l'eau potable par rayonnements UV à la sortie du réservoir des Naïs a été proposée. Elle permet d'assurer une eau potable de qualité sur tout le secteur desservi par le réservoir des Naïs (chef-lieu, la Source) et alimenté depuis les ressources gravitaires de Belle Fontaine, Aiguilles 1, Aiguilles 2 et Jean Blanc. Lorsque la ressource gravitaire est insuffisante, alors le réservoir est alimenté par les pompes du puits de la Piscine.

Ce type de traitement doit solutionner les problèmes de non-conformité bactériologique rencontrés.

Un autre système de désinfection par traitement UV sera mis en place prochainement au niveau du réseau de distribution du Moulin Du Serre afin que la commune puisse s'affranchir du système de chloration en place au niveau du Puits de la Piscine.

Débit de pointe à traiter : 54 m<sup>3</sup>/h

Le Conseil Municipal sollicite l'autorisation de l'ARS pour cette mise en place.

**Avis favorable à l'unanimité**

**☆ 9. DELIBERATION N 88 : Convention pour l'organisation des « Marchés des Producteurs de Pays »**

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Commune de St-Léger-Les-Mélèzes considère le fait qu'il est essentiel de promouvoir la consommation éco-responsable en privilégiant la production alimentaire locale et les réseaux d'autoproduction et souhaite à cette fin poursuivre le développement d'animations de promotion en collaboration avec la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes.

C'est pourquoi, en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture des Hautes-Alpes, la Commune de St-Léger-Les-Mélèzes a décidé de renouveler l'organisation de la manifestation dite «marché des producteurs de pays » sur l'esplanade des commerces.

Le calendrier prévisionnel de ces manifestations saisonnières est le suivant :

- Mardis 9, 16 et 23 février 2021 et 2 mars 2021 de 10h à 13h

**Avis favorable à l'unanimité**

**☆ 10. DELIBERATION N 89 : Demande de financements au titre de la D.E.T.R. 2021 pour la Sécurisation de la conduite d'adduction des captages de Jean Blanc, Belle Fontaine, Aiguilles 1 et 2  
Demande de financements au titre de la D.E.T.R. 2021 pour la Sécurisation de la conduite d'adduction des captages de Jean Blanc, Belle Fontaine, Aiguilles 1 et 2**

Monsieur le Maire rappelle que le projet consiste à :

- 1) Reprendre la conduite d'adduction en vue de sécuriser l'alimentation gravitaire d'eau potable des communes de Saint Léger les Mélèzes et de Saint Jean Saint Nicolas.
- 2) Installer un poste local de télégestion au réservoir des Casses avec renvoi des valeurs sur le superviseur en place aux Services Techniques ;
- 3) Installer un compteur de prélèvement sur la conduite d'adduction à l'arrivée au réservoir des Casses et à renouveler le compteur en distribution au réservoir des Casses.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux de sécurisation de sa ressource gravitaire déjà engagés par la commune :

- Renouvellement de la conduite d'adduction entre le réservoir des Naïs et le réservoir de Moulin du Serre ;
- Reprise des drains du captage de Jean Blanc et installation d'une sonde de turbidité.

La mise en place d'une télégestion sur l'adduction est également intégrée pour permettre un suivi des débits réguliers, gérer les usages et prioriser l'eau potable. En effet, la commune bénéficie déjà d'un système de supervision aux services techniques installé en 2020. La télégestion installée sur les nouveaux organes (compteurs au réservoir des Casses, sondes de niveaux) permettra de renvoyer les valeurs relevées vers le superviseur présent aux services techniques.

Enfin, le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) du DRAC a été approuvé par la Commission Local de l'Eau (CLEDA) le 13 juin 2018. Des actions sont définies dans ce PGRE. Celles concernant l'eau potable sont traduites à travers 6 fiches projets dont 2 concernés par le projet de reprise de la conduite d'adduction :

- Fiche AEP-2 : Equiper les prélèvements d'un dispositif de comptage ;
- Fiche AEP-3 : Equiper les points de prélèvement (cas des captages de sources) de système de régulation.

La commune s'est donc engagée à équiper le réservoir des Casses d'un compteur en adduction et d'un compteur en distribution (existant mais à renouveler). De même, le système de régulation proposé à terme sur la conduite d'adduction est un rejet en intégralité des trop-pleins au niveau des captages.

L'ensemble de l'opération a été chiffré par le bureau d'étude CLAIE à **535 912,50€ H.T.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des aides financières au titre de la D.E.T.R. 2021.

**Avis favorable à l'unanimité**

## ☆ 23. QUESTIONS DIVERSES

**Eglise :**

Plusieurs conseillers indiquent qu'un dérèglement des cloches de l'église a été remarqué ces derniers jours par les habitants. L'entreprise chargée de l'entretien du système électrique est intervenu. Des travaux de remise en conformité du système électrique sont prévus.

Mr MICHEL Jean-François demande également de prévoir des travaux sur la charpente autour des cloches.

La séance est levée à 22h45

**Le secrétaire de séance**

**Margaux VINCENT**



**Le Maire**

**Gérald MARTINEZ**

